

L'évolution des prix à la consommation dans les secteurs réglementés

Conférence de presse du jeudi 21 mars 2019

Historique de la TGC 1/2

La Nouvelle-Calédonie a été marquée, durant la dernière décennie, par d'importantes crises sociales, déclenchées par des grèves et des protestations contre « la vie chère » dont le point d'orgue aura été celles ayant abouti à la signature d'un « protocole de fin de conflit vie chère » le 27 mai 2013. La principale mesure fut l'instauration d'un plafonnement généralisé des prix des produits et services durant plus de 15 mois.

Dans la continuité des « Accords économiques et sociaux » de 2012 et sous la houlette du membre du gouvernement en charge de l'économie, Philippe Germain, les groupes politiques du Congrès et les partenaires sociaux se sont engagés, au travers de la signature le 21 août 2014 de l' Agenda économique, social et fiscal partagé, à lancer une réforme globale de l'économie et de la fiscalité calédonienne.

L'un des principaux objectifs de l' Agenda partagé est de « favoriser la compétitivité des prix par la réforme globale de la fiscalité indirecte » et de « favoriser la baisse des prix des produits importés et fabriqués localement (...) et des services ».

Les partenaires sociaux ont engagé des travaux sur la compétitivité des filières et la compétitivité sociale, et signé les accords de Koutio de décembre 2015, qui fixaient des objectifs de baisse de prix à atteindre de -10 % sur la filière automobile et -10 % sur les biens de consommation et alimentaires.

Les travaux se sont poursuivis jusqu'en avril 2018, mais n'ont pas abouti.

Le 12 avril 2018, le MEDEF et l'Intersyndicale vie chère annoncent dans un communiqué être tombés d'accord « pour que la TGC puisse voir le jour en juillet 2018 tout en respectant les équilibres économiques des entreprises d'une part et en faisant en sorte que les objectifs de baisse des prix soient atteints d'autre part ».

À l'issue du comité de suivi de l'Agenda partagé du 13 avril 2018, qui dresse le constat d'échec des négociations sur la compétitivité (contrats de filières et contrat social compétitivité), le président du gouvernement propose un avant-projet de loi du pays pour un report de la date de mise en place de la TGC à taux pleins au 1^{er} janvier 2019.

Historique de la TGC 2/2

Il a été acté lors de ce comité de suivi, entre autres, que le gouvernement accepte de raisonner en marge valeur, à l'exception des secteurs, tels que les fruits et légumes, l'alimentaire, les produits d'hygiène et d'entretien, les pièces de rechange automobile et certains produits du bâtiment, qui seront soumis à une réglementation des prix.

Le MEDEF avec l'Intersyndicale, par crainte que la réforme ne soit « enterrée », réclament que la TGC soit mise en place en juillet 2018 ou éventuellement (sur proposition du MEDEF) en octobre 2018.

Lors du comité de suivi du 5 mai 2018, il est acté par tous les participants, sauf les représentants des concessionnaires automobiles (APCA), qu'en contrepartie du maintien de la marge en valeur pour l'ensemble de l'économie, une réglementation des prix serait mise en place sur les secteurs de l'alimentaire, de l'hygiène et de l'entretien et des pièces détachées automobile pour une durée de 18 mois à compter de la date de mise en place de la TGC prévue au 1^{er} octobre. Cette durée de 18 mois a été ramenée à 12 mois, et en parallèle a été acté le principe de remboursement des taxes sur les stocks au 30 septembre.

Le report de l'entrée en vigueur de la TGC au 1^{er} octobre a été adopté par le Congrès le 12 juin 2018 (loi du pays n° 2018-5 du 12 juin 2018).

Lors du comité de suivi du 18 juillet 2018 le gouvernement propose un projet de réglementation des prix sur les secteurs visés devant servir de base de réflexion aux professionnels. Lors du comité de suivi du 1^{er} août 2018, et malgré les décisions prises les 13 avril et 5

mai, le MEDEF indique refuser le principe d'encadrement des secteurs visés par des taux de marge. Les partenaires doivent se concerter et revenir avec une proposition. Le MEDEF et l'Intersyndicale passent un protocole d'accord et proposent au gouvernement une solution alternative sur la réglementation des marges.

Ces deux propositions sont présentées au gouvernement collégial le 11 septembre 2018. L'arrêté proposé par le gouvernement fixant la réglementation des prix dans les secteurs d'activité ciblés est adopté, le projet proposé par le MEDEF et l'Intersyndicale rejeté au motif qu'il entraînerait une inflation, contraire à l'objectif initial recherché de baisse des prix.

La loi du pays sur le remboursement des taxes sur les stocks a été prise le 7 septembre 2018, sur la base d'un remboursement par l'ARTI de 4,2 milliards de francs en cash et le solde par crédit d'impôt sur 4 ans. Les remboursements ont démarré comme convenu en mars 2019, les derniers dossiers seront finalisés le 15 avril 2019.

La TGC à taux plein est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2018.

Quatre mois après sa mise en application, un premier bilan de son effet sur les prix peut être tiré.

Ce bilan s'appuie sur les indicateurs des prix communiqués par la direction des Affaires économiques (DAE) et par l'Institut de la statistique et des études économiques (ISEE).

Le panier de suivi de la DAE

La DAE réalise un relevé de prix au travers d'un « panier de suivi » de produits alimentaires et d'hygiène et d'entretien .

Ce panier recense un échantillon de 41 produits alimentaires et d'hygiène et d'entretien les plus consommés par les ménages calédoniens et disponibles sur tout le territoire. Ces prix sont relevés dans trois enseignes différentes réparties sur le Grand Nouméa, à savoir un hypermarché (Géant Sainte-Marie) et deux supermarchés (Super U Kaméré et Carrefour Magenta).

Le panier de suivi de la DAE montre une baisse particulièrement importante des prix.

Depuis la mise en place de la TGC, les prix ont baissé d'environ 11 % par rapport aux prix de référence d'avril 2018 sur lesquels est basée la réglementation des prix.

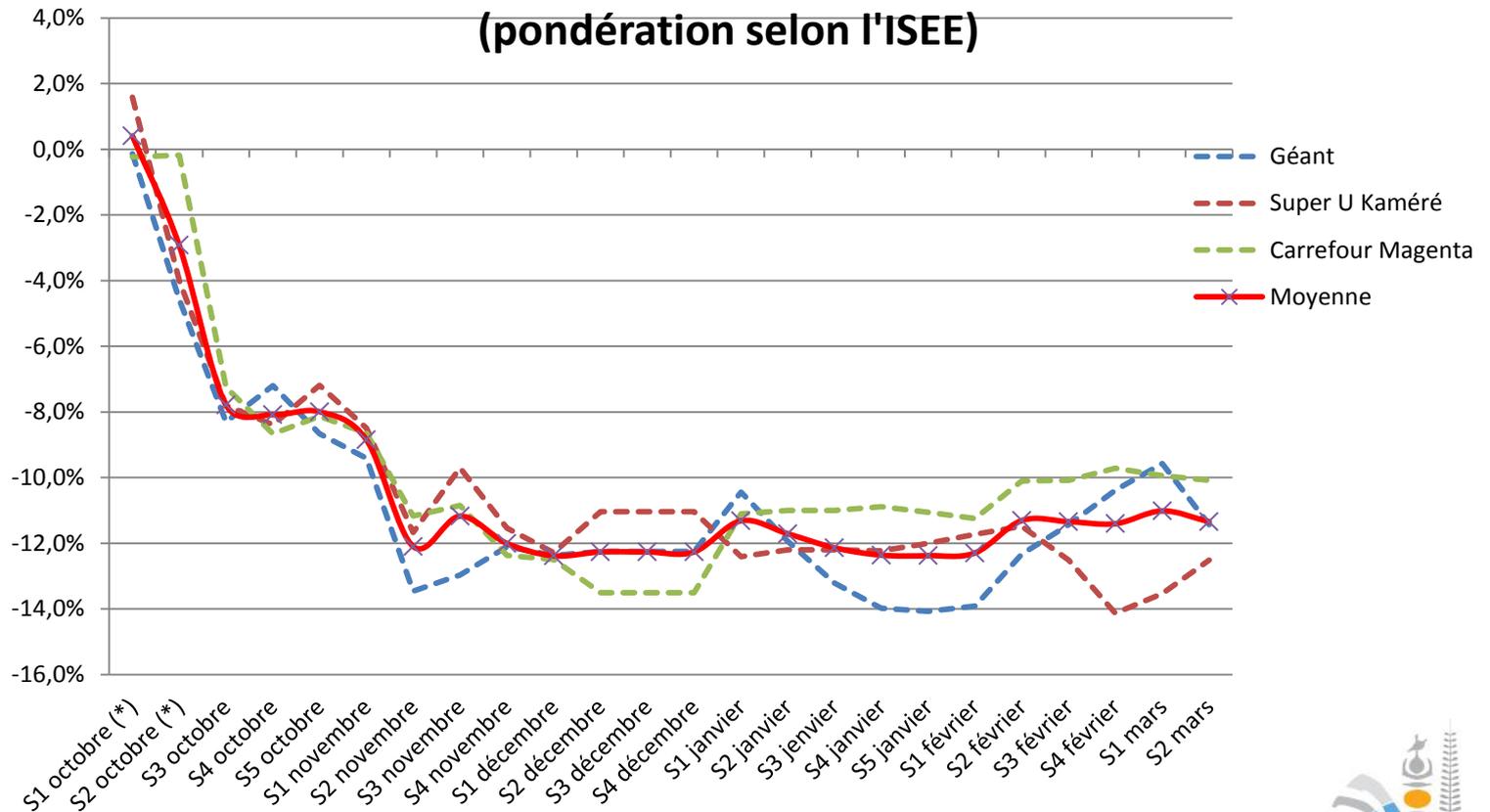


Depuis octobre 2018 : une baisse soutenue des prix du panier du consommateur de la DAE



Baisse moyenne :
-11,3 %
(en mars 2019)

Évolution des prix des produits alimentaires & DPH (pondération selon l'ISEE)

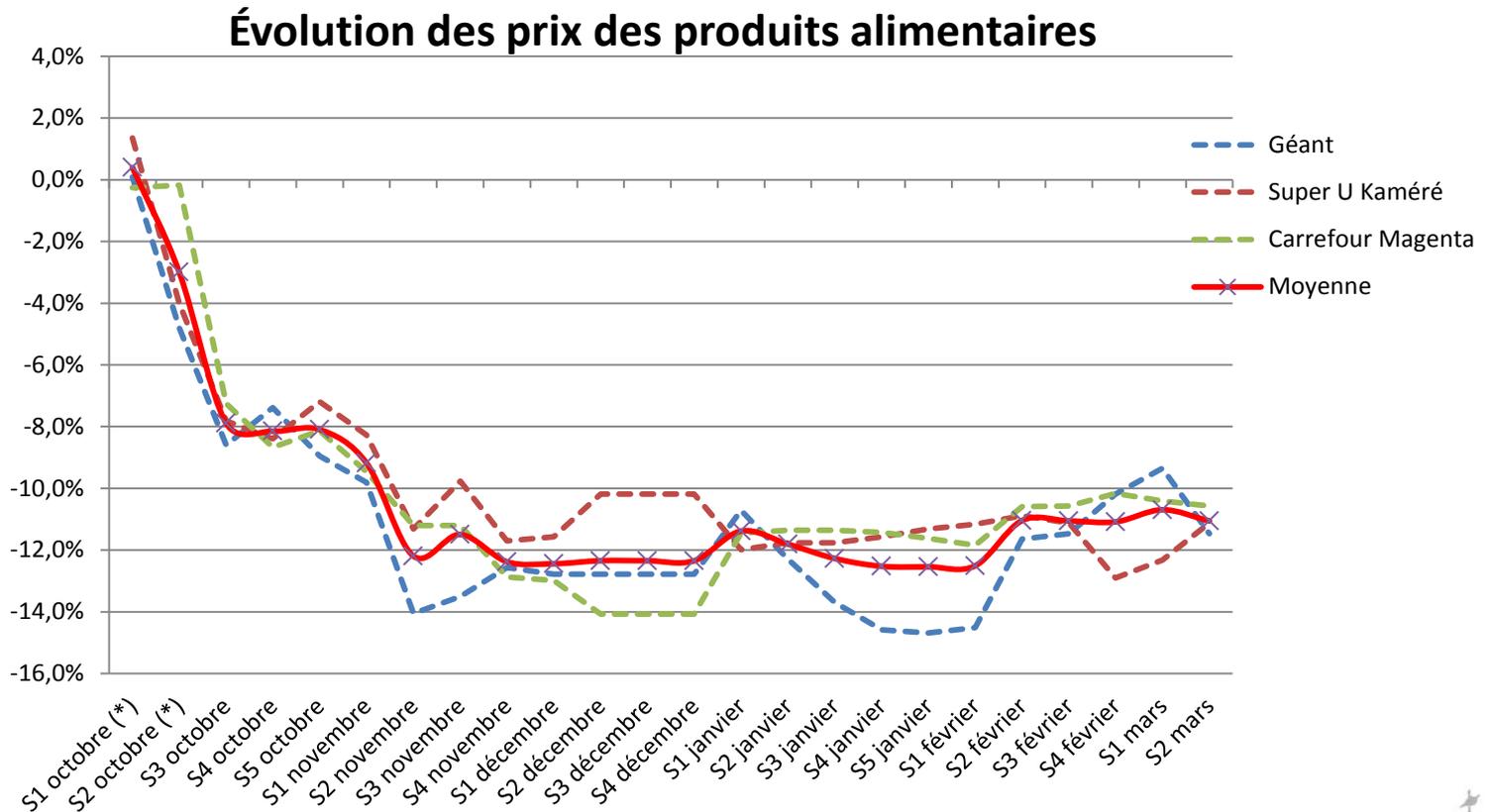


- ✓ Sur 41 produits alimentaires et d'hygiène et d'entretien disponibles sur tout le territoire ;
- ✓ Dans 3 enseignes différentes, dont 1 hypermarché et 2 supermarchés,

Depuis octobre 2018 : une baisse soutenue des prix du panier du consommateur de la DAE



Baisse
moyenne :
-11,1 %
(en mars 2019)



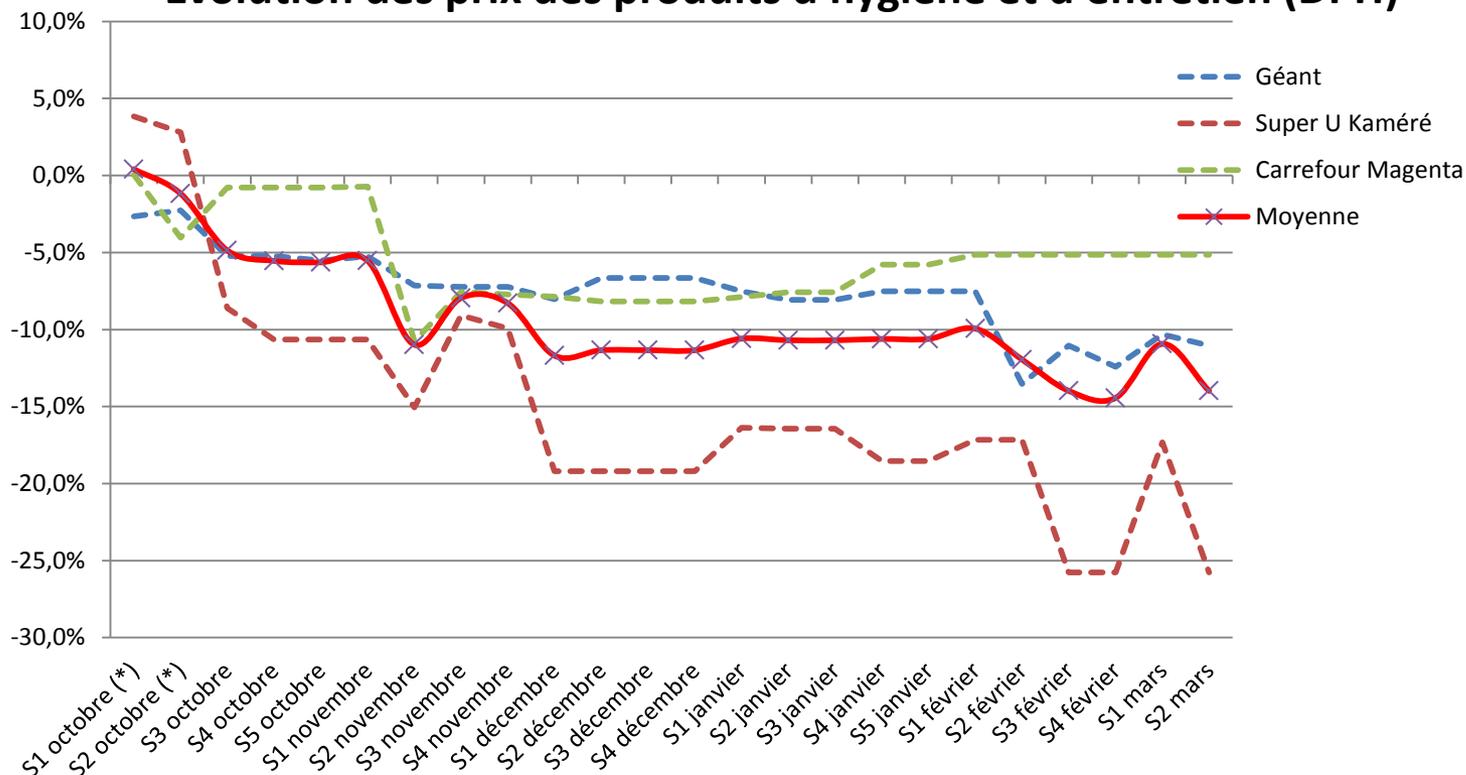
- ✓ Sur 30 produits alimentaires (sur les 41 du panier) disponibles sur tout le territoire ;
- ✓ Dans 3 enseignes différentes, dont 1 hypermarché et 2 supermarchés.

Depuis octobre 2018 : une baisse soutenue des prix du panier du consommateur de la DAE



Baisse
moyenne :
-14 %
(en mars 2019)

Évolution des prix des produits d'hygiène et d'entretien (DPH)



- ✓ Sur 11 produits d'hygiène et d'entretien (sur les 41 du panier) disponibles sur tout le territoire ;
- ✓ Dans 3 enseignes différentes, dont 1 hypermarché et 2 supermarchés.

L'indice des prix de l'ISEE

L'indice des prix à la consommation calculé par **l'Institut de la statistique et des études économiques de Nouvelle-Calédonie (ISEE)** est un instrument de mesure de l'évolution, au cours du temps, du niveau général des prix des biens et services consommés par les ménages résidant sur le territoire.

C'est donc un indicateur économique de l'inflation de la Nouvelle-Calédonie, les relevés concernent tout le territoire et tous types de surface de vente (superette, GMS, station-service, etc.)



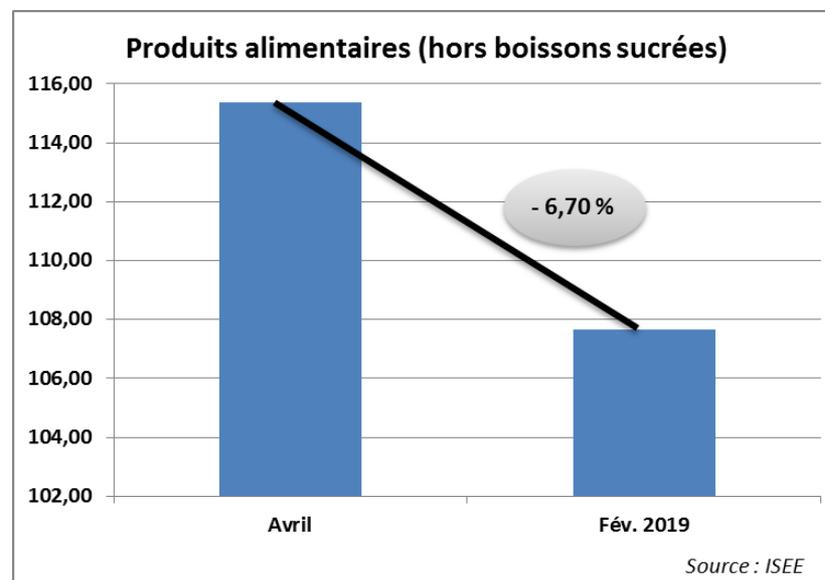
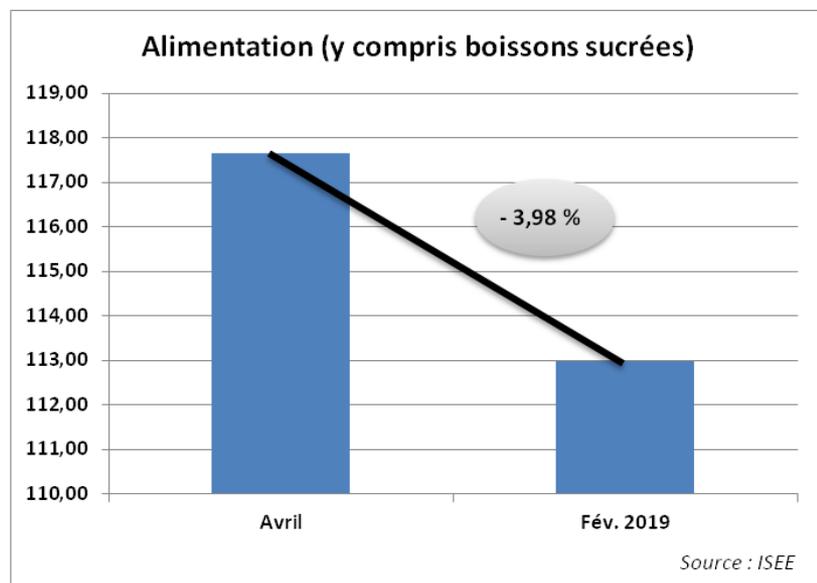
Institut de la statistique
et des études économiques
Nouvelle-Calédonie



ISEE – L'alimentation, l'hygiène et l'entretien 1/2

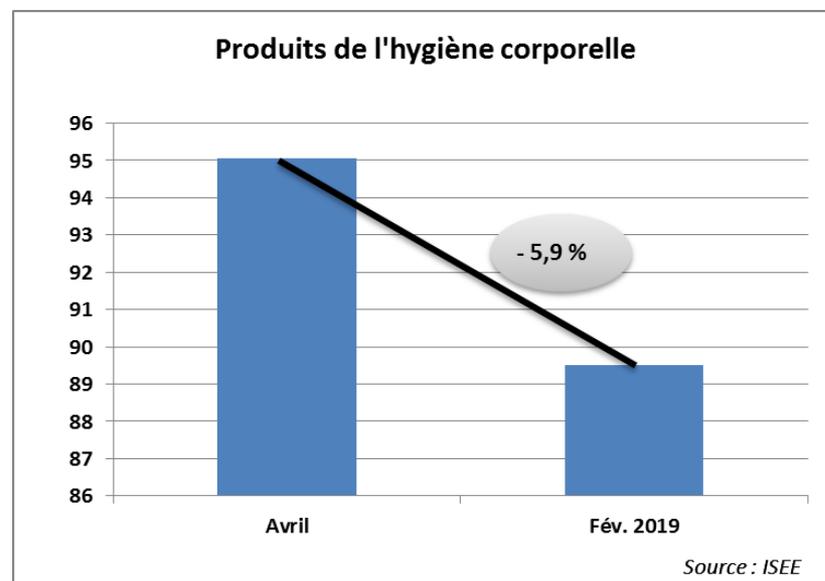
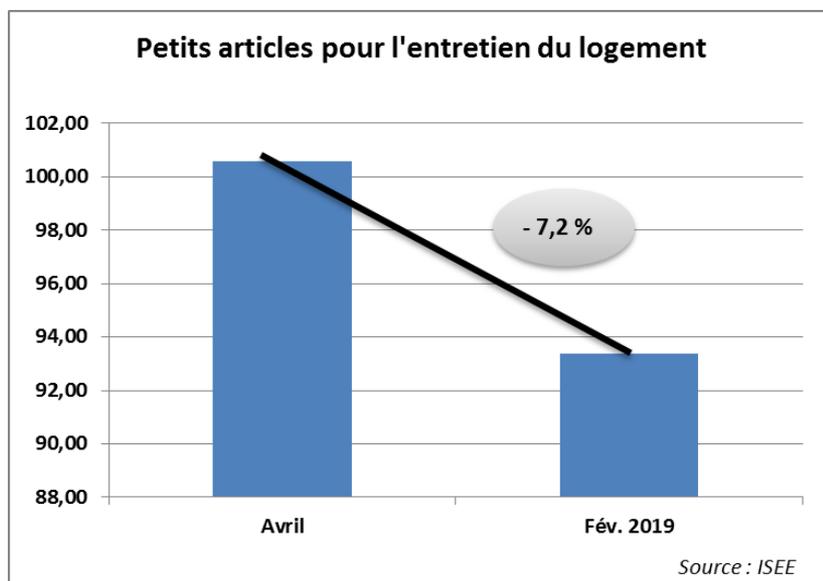
Selon les statistiques de l'ISEE, depuis avril 2018, mois sur lequel est basée la réglementation des prix, les prix de l'alimentation (y compris ceux des boissons sucrées) ont baissé de 3,98 %.

Les prix des produits alimentaires (hors boissons sucrées) ont baissé de 6,70 % sur la même période. Ce niveau n'avait pas été observé depuis novembre 2014 !



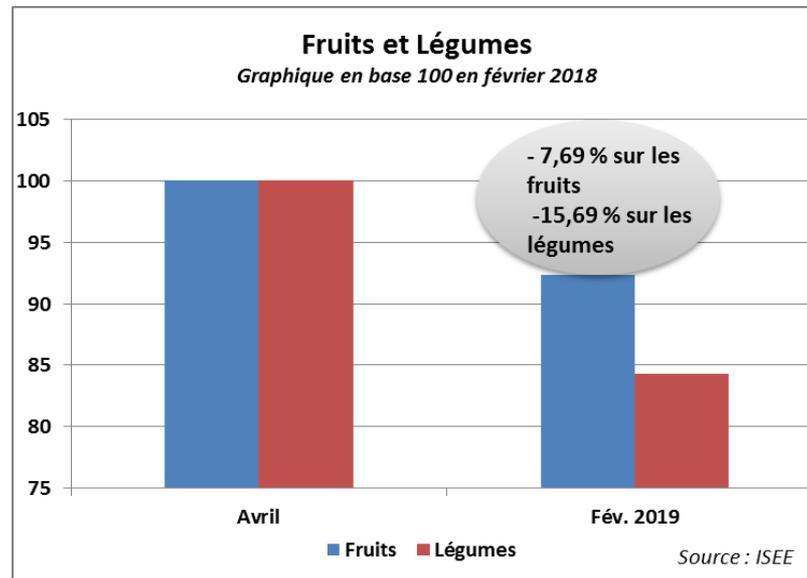
ISEE – L'alimentation, l'hygiène et l'entretien 2/2

Dans le même temps, les produits d'entretien diminuent de 7,2 % et ceux de l'hygiène de 5,9 %.



ISEE – Les fruits et légumes

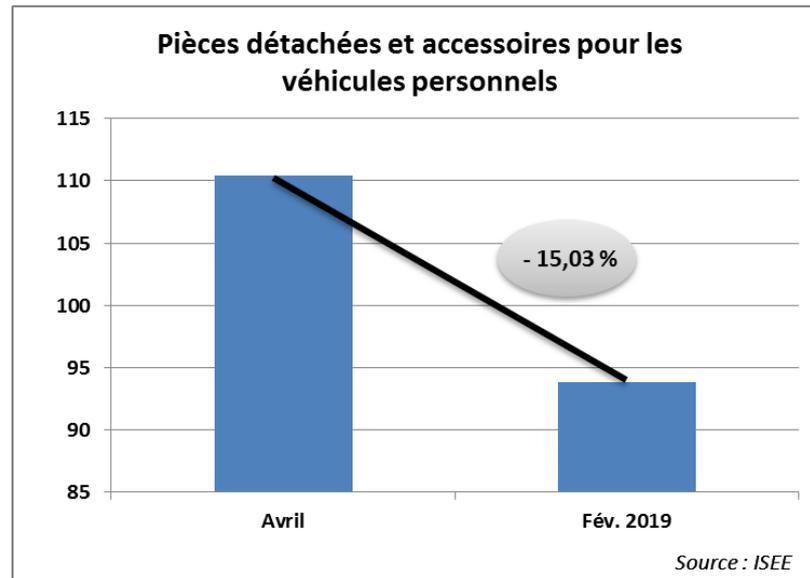
Les statistiques de l'ISEE, montrent que depuis avril 2018, les prix des fruits ont diminué de 7,69 % et ceux des légumes de 15,69 %.



ISEE – Les pièces détachées auto

La réduction observée sur ce poste de dépense est majoritairement tirée par la diminution du prix des « autres pièces de rechange et accessoires » (-18,36 %). Les pneus restant relativement stables sur la période (-2,22 %). Cette baisse devrait être accentuée avec la réduction du taux de TGC de 22 % à 11 % sur cette catégorie de produits.

C'est la valeur la plus basse de l'indice de mesure des prix de ce poste de dépense depuis janvier 2010 (date de base 100). Il faut donc remonter à 2009 pour avoir des pièces détachées (en moyenne) aussi abordables pour les Calédoniens !



ISEE – Le logement

La réforme du RILI 2 a permis de mettre sur le marché du neuf près de 335 logements destinés à la location de 2016 à 2017.

En quelques chiffres :

RILI

1483 logements destinés à la location

69 logements en primo accession

41,4 milliards d'investissement

85% des acquisitions sont des appartements

A entraîné une diminution des prix d'acquisition moyens de 2 à 4 % sur les F1 et F2

La Fédération territoriale des agents immobiliers (FTAI) estime une baisse des loyers de l'ordre de 20 %.

Évolution des prix depuis avril 2018

(mois de référence sur lequel est basée la réglementation des prix)

L'évolution des prix relevée par l'ISEE et la DAE montre que l'engagement de faire baisser les prix avec la mise en place de la TGC sur 4 postes de dépenses des ménages calédoniens a été tenu :

- ✓ -6,7 % sur le panier du consommateur dans tous les commerces du territoire (ISEE 02/2019) ;
- ✓ Entre -10,1 % et -12,5 % sur le panier du consommateur (alimentaire & DPH) (DAE 03/2019) ;
- ✓ -15 % sur les pièces détachées automobile (ISEE 02/2019) ;
- ✓ - 7,2 % sur les produits d'entretien et -5,9 % sur les produits d'hygiène (ISEE 02/2019) ;
- ✓ -17 % sur les fournitures scolaires (Observatoire des prix 02/2019).

Il faut noter que cette diminution touche l'ensemble des grands postes de consommation, enregistrant des baisses notables, ainsi de 6,9 % du prix du gazole, de 4 % de celui de l'essence et de 6,3 % de celui du gaz.

Évolution de l'inflation depuis 2000

Dans l'histoire de la Nouvelle-Calédonie, année après année, les prix n'ont fait qu'augmenter

Pour mémoire :

- ✓ entre janvier 2000 et décembre 2017, l'indice des prix à la consommation des ménages hors tabac a augmenté de 29,29 % ;
- ✓ entre janvier 2007 et décembre 2017, il a augmenté de 15,54 %.
- ✓ De 2000 à 2017 la moyenne annuelle de l'augmentation de l'indice des prix a été de 1,34 %

Pour la première fois, grâce à la TGC et à l'encadrement des marges, la Nouvelle-Calédonie connaît une année en déflation.

